

# HABITAT & COLLECTIVITES LOCALES N°98

Informations du 7 au 16 mai



## *JOURNAL OFFICIEL du 7 au 16 mai*

### **Conseil national de l'habitat - Elus nommés**

Arrêté du 30 avril 2008 portant nomination au Conseil national de l'habitat

JORF n°0110 du 11 mai 2008 page 7844 - texte n° 23 - NOR: MLVU0804947A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018778323&dateTexte>

### **ANRU - Fin de fonctions du directeur général**

Décret du 9 mai 2008 portant fin de fonctions du directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine

JORF n°0109 du 10 mai 2008 page 7808 - texte n° 83 - NOR: MLVV0810986D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018777371&dateTexte>

>> Intérim de la Direction Générale de l'ANRU (16/05/2008)

<http://www.anru.fr/Pascal-MARTIN-GOUSSET-vient-d-etre.html>

## *CIRCULAIRES*

### **Mise en œuvre des opérations de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale spécifique insalubrité (MOUS insalubrité)**

L'ensemble des améliorations juridiques, opérationnelles et financières apportées ces dernières années doit conduire à une meilleure mobilisation des dispositifs d'intervention, parmi lesquels le nouveau dispositif MOUS insalubrité qui a vocation à constituer le dispositif opérationnel privilégié de lutte contre l'insalubrité en secteur diffus et notamment des actions territorialisées du volet « traitement de l'habitat indigne » des nouveaux PDALPD...B.O Equipement - Circulaire UHC/IUH3 - 2008 -03-26 - NOR : MLVU0807405C

<http://www2.equipement.gouv.fr/bulletinofficiel/fiches/BO20087/A0070035.htm>

## *JURISPRUDENCE*

### **Motifs invoqués pour justifier un refus de concours de la force publique,**

(...) Considérant que, pour refuser le concours de la force publique sollicité par le requérant, alors même que ce dernier invoque notamment l'existence d'impayés et son intention de résider lui-même dans le logement donné à bail, l'autorité administrative s'est fondée sur la situation de la personne dont l'expulsion est demandée, laquelle est atteinte d'une pathologie chronique rhumatismale lourde avec impotence et marche difficile ayant justifié son placement en congé de longue maladie, sans qu'elle bénéficie, alors que ses ressources sont faibles, d'une solution de logement ; que, de tels motifs pouvant être légalement invoqués pour justifier un refus de concours de la force publique, le refus du préfet, en l'état du dossier et dans les circonstances de l'espèce, ne peut être regardé comme entaché d'une illégalité grave et manifeste (...)

[Conseil d'État N° 309685](#) - 2008-04-23

### **Permis de construire - Instruction sur place**

(...) Aucune disposition du code de l'urbanisme ne fait obligation à l'autorité délivrant le permis de construire de se rendre sur place afin de constater l'état des lieux et leur conformité aux plans produits par le pétitionnaire à l'appui de sa demande (...)

[CAA de Paris N° 06PA02813](#) - 2008-04-03

## JURISPRUDENCE (suite)

### Permis de construire - Sursis à statuer

(...) Considérant que, par une délibération du 23 décembre 2001, le conseil municipal a décidé la révision du plan local d'urbanisme communal ; que la commune fait valoir que, le 27 juin 2002, son conseil municipal a autorisé le maire à signer un contrat de plan Etat-Région visant notamment à la réhabilitation du clocher et des abords de l'église, que dans le courant de l'année 2003 elle a entamé les démarches en vue du classement de l'église à l'inventaire des monuments historiques et que le groupe de travail a, dans sa réunion du 2 novembre 2002, affirmé l'objectif de préservation de l'îlot de l'église en indiquant particulièrement que « les extensions sous forme d'habitat individuel de part et d'autre s'en distinguent du fait notamment de leur implantation en retrait » ; que toutefois ces éléments ne permettent pas de tenir pour établi qu'à la date de l'arrêté attaqué l'élaboration du plan avait atteint, en particulier en ce qui concerne les mesures envisagées pour la préservation du site de l'église qui n'était d'ailleurs pas classée monument historique à cette date, un état d'avancement suffisant pour justifier légalement une décision de sursis à statuer opposable à la demande de M. et Mme X (...)  
[CAA de Paris N° 06PA02895](#) - 2008-03-20

### Délibération approuvant un PLU - Pas de jugement en référé

(...) Considérant que la décision portant approbation d'un plan local d'urbanisme ne crée par elle-même et en l'absence de circonstances propres à la justifier aucune situation d'urgence ; Considérant que si, au soutien de sa demande tendant à la suspension de l'exécution de la délibération du conseil municipal approuvant le plan local d'urbanisme de la commune, la société a fait valoir devant le juge des référés que cette décision aurait eu pour effet de compromettre le projet immobilier en vue duquel elle avait acquis un terrain sur le territoire de la commune et obtenu un certificat d'urbanisme positif, il ressort des pièces du dossier soumis au juge des référés, d'une part, que la valeur à laquelle le terrain a été acquis par la SOCIETE tenait compte de ce que la société ne disposait pas d'une autorisation de construire et, d'autre part, que le certificat d'urbanisme délivré à la société mentionnait de manière explicite que la révision en cours du plan local d'urbanisme était susceptible de ne pas permettre la réalisation de son projet immobilier (...)  
[Conseil d'État N° 294023](#) - 2008-04-18

## REPONSES MINISTERIELLES

### Schémas de cohérence territoriale - Les anciens POS qui seraient incompatibles avec un SCOT doivent être modifiés ou révisés sans délais

Le dernier alinéa de l'actuel article L. 123-1 du [code de l'urbanisme](#), qui dispose qu'un PLU doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de trois ans avec les SCOT postérieurs, n'est pas applicable aux POS approuvés avant le 1er avril 2001. Ces derniers restent donc régis par l'ancienne version de l'article L. 123-1 qui prévoit une obligation de mise en compatibilité mais sans en préciser le délai si le SCOT est intervenu ultérieurement...

Assemblée Nationale - 2008-05-06 - Réponse Ministérielle N° 15177

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-15177QE.htm>

## REVUE DU WEB

### Etats généraux du logement en Ile-de-France

La ministre du Logement Christine Boutin vient de faire le point sur les Etats généraux du logement en Ile-de-France. Elle promet d'intégrer certaines propositions au sein du projet de loi sur la mobilisation en faveur du logement avec l'objectif de 60.000 logements construits par an dans la région...

Ministère du Logement et de la ville - 2008-05-13

[http://www.logement.equipement.gouv.fr/article.php?id\\_article=6523](http://www.logement.equipement.gouv.fr/article.php?id_article=6523)

Batiactu - Comment construire 60.000 logements par an en Ile-de-France ?

<http://www.batiactu.com/data/14052008/14052008-153257.html>

## REVUE DU WEB (suite)

### Le président de l'AMGVF dialogue avec des représentants du bâtiment et de la construction

Le président des Maires de Grandes Villes a rencontré, successivement, le président de la Fédération des Promoteurs Constructeurs (FPC), Jean-François Gabilla et le président-directeur général de NEXITY, Alain Dinin. Ces deux entretiens ont donné lieu à de riches échanges sur la situation actuelle du logement en France et sur les difficultés rencontrées par les opérateurs à répondre à la demande, tant dans le logement social que dans l'accèsion à la propriété à prix maîtrisé, notamment pour les classes moyennes.

AMGVF - Grandes Villes Hebdo N° 751- Page 5 - 2008-05-14

[http://www.grandesvilles.org/IMG/pdf\\_GVH\\_751.pdf](http://www.grandesvilles.org/IMG/pdf_GVH_751.pdf)

### Légère hausse des prix de l'immobilier ancien

Selon le dernier baromètre de la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim), les prix de l'immobilier ancien ont enregistré une légère augmentation de 0,4% au cours du mois d'avril. Cette hausse s'explique par une progression des prix des maisons...

Batiactu - 2008-05-13 <http://www.batiactu.com/data/13052008/13052008-165726.html>

### Le viager connaît une nouvelle jeunesse en France

Tombé en désuétude pendant des années, le viager revient au goût du jour en France, porté par le difficile financement des retraites et les prix élevés de l'immobilier. La vente en viager associe un vendeur âgé qui transfère la propriété de son bien, en gardant la plupart du temps le droit d'y vivre, à un acheteur en contrepartie du versement d'une somme fixe (le bouquet) et d'une rente qu'il perçoit jusqu'à son décès...

Batiactu - 2008-05-06 <http://www.batiactu.com/data/06052008/06052008-153132.html>

### Le gouvernement remet en cause l'absence de plafonnement des «niches fiscales»

Le gouvernement vient d'établir un rapport sur les dispositions permettant aux contribuables de réduire leur impôt sur le revenu sans limitation de montant. Il a notamment étudié les dispositifs relatifs à la restauration du patrimoine et au régime fiscal du loueur meublé, et propose de plafonner chacune de ces «niches fiscales»...

Batiactu - 2008-05-07 <http://www.batiactu.com/data/07052008/07052008-172427.html>

### L'OPPBTP et BTP Banque s'associent pour améliorer la sécurité des chantiers

BTP Banque et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) ont signé une convention de partenariat pour améliorer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail sur les chantiers et dans les ateliers...

Batiactu - 2008-05-14 <http://www.batiactu.com/data/14052008/14052008-182055.html>

### Hervé Novelli veut créer un "fonds de rénovation hôtelière"

Le secrétaire d'Etat au Commerce et au Tourisme, Hervé Novelli, a annoncé mardi la création d'un "fonds pour la rénovation hôtelière" pour aider les propriétaires d'hôtels à améliorer leurs établissements "sur la base du volontariat"...Le Moniteur actu - [Fonds de rénovation hôtelière](#) - 2008-05-06

Bulletin d'informations édité en collaboration avec ACRD, société éditrice d'[IDVO](#) - Veille juridique et documentaire des Collectivités territoriales (<http://www.idveilleofficiel.fr>)

Pour vous abonner à la Lettre Habitat et Collectivités Locales, inscrivez-vous gratuitement sur le site <http://www.inventaires.fr>

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Guy Lemée, Directeur du cabinet *Inventaires*, 35-37, avenue Joffre - 94160 Saint-Mandé - tel. : 01 48 08 49 20

Courriel : [contact@inventaires.fr](mailto:contact@inventaires.fr)

© 2008 *Inventaires* - Tous droits réservés

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.